



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

---

31 MARS 1981

---

## PROPOSITION DE DECRET

VISANT A INSTAURER UNE FORMATION CONTINUE  
POUR LE PERSONNEL DES CRECHES, DES PREGARDIENNATS  
ET DES SERVICES DE GARDIENNES (1)

---

## AMENDEMENTS

PROPOSES PAR Mme **G. BRENEZ** ET M. **R. GONDRY**

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 84 (1980-1981) n° 1.

ART. 2

Ajouter « in fine » du premier paragraphe « et animé par des professionnels des institutions visées ».

*Justification*

Pour que la formation continue de ce personnel puisse se faire par des pédagogues qualifiés étant au fait de toutes les responsabilités inhérentes à ce type de formation et non par du personnel courant ou normal n'ayant pas les aptitudes nécessaires.

ART. 4

Ajouter « in fine »  
« et de groupements professionnels tels que le  
« Groupe et Action des crèches ».

*Justification*

Les programmes devant être les plus complets et les plus judicieux possible, il est utile de faire appel à toute organisation qui pourrait en améliorer la conception.

G. BRENEZ.

R. GONDRY.